

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 355

VENDREDI 04 OCTOBRE 2019 à 19h00
au Centre Administratif à BASSEMBERG

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RIEBEL, Président,

Assisté des Vice - Présidents :

Mme Nicole ZEHNER

MM. Roland MANGIN, André FRANTZ, Serge JANUS, Bernard SCHMITT

ETAIENT PRESENTS :

Mme Chantal SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Christiane DUTTER.

MM. Dominique HERRMANN, Fabien DOLLE, Charles FAHRLAENDER, Daniel ANCEL, Bernard WOLFF, Rémy SPIES, Jean-Marie SCHWEITZER, Loïc GUYADER, Rémy BAUER, Alain MEYER, Christian HEIM, Claude GARRE, Raymond SCHWEITZER.

Suppléants : MM. Francis LEHRY, Marc NIESS.

ETAIENT EXCUSES :

M. Alexandre PITON, Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,

M. Antoine HERTH, Député,

M. Emmanuel ESCHRICH donne procuration à Mme Yvette WALSPURGER,

M. Jean-Pierre PIELA donne procuration à M. Charles FAHRLAENDER après son départ du Conseil Communautaire

M. André REBOUL donne procuration à M. Bernard SCHMITT,

M. Raphaël CHRISTOPHE donne procuration à Mme Chantal SCHMITT,

M. Roland RENGERT donne procuration à M. Loïc GUYADER,

M. Raymond WIRTH donne procuration à M. Rémy BAUER,

M. Jean-Philippe HOLWEG donne procuration à M. Jean-Marc RIEBEL,

M. Laurent HERBST,

M. Francis ADRIAN donne procuration à M. Claude GARRE,

M. Jean-Georges HIRSCHFELL donne procuration à M. Raymond SCHWEITZER,

M. Rémy ANTOINE GRANDJEAN,

Mme Frédérique MOZZICONACCI.

M. Gérard CHAMLEY donne procuration à M. André FRANTZ,

Suppléant : M. Jérôme MAIER.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Mme Nicole DESCHAMPS, Comptable du Trésor,

Mme Christine ZEMB, responsable du Pôle Fonctionnel,

M. Thierry FROEHLICHER, responsable du Pôle Aménagement du Territoire.

Le Président Jean-Marc **RIEBEL** ouvre la séance en remerciant les personnes qui se sont déplacées pour cette réunion, fait part des excusés et des procurations.

En propos liminaires,

- il fait état du rapport de la Commission d'Enquête concernant le PLUi qui a émis un avis favorable avec trois réserves et deux recommandations et précise qu'il a rencontré le Président de la Chambre d'Agriculture pour lui faire part de l'incompréhension de la Communauté de Communes sur l'avis émis par cette dernière,
- il souligne que dans le cadre de la redéfinition de la composition du Conseil Communautaire, les 18 Communes de la vallée ont délibéré favorablement pour la mise en place d'un accord local pour la mandature 2020-2026,
- il informe les membres du Conseil Communautaire que l'entrée du Centre Administratif va être réaménagée à partir du Lundi 07 Octobre 2019 avec accessibilités handicapés. L'accès à la Communauté de Communes se fera par l'arrière du bâtiment pendant quinze jours,
- il annonce que l'inauguration du terrain synthétique est prévue le Samedi 26 Octobre 2019,
- il indique aux membres du Conseil Communautaire que les travaux à l'Atelier Intercommunal ont démarré en Septembre 2019,
- en ce qui concerne les manifestations estivales, il tient à féliciter les organisateurs du Festival DECIBULLES qui a eu lieu les 12 – 13 et 14 Juillet 2019 à NEUVE EGLISE, du Marché des Créateurs du 20 Juillet 2019 à VILLE, d'Albé en Habits de Lumière les 16 – 17 et 18 Août 2019 à ALBE et le Festival WORD TODAY les 24 et 25 Août 2019 à SAINT MARTIN,
- il rappelle également les différentes dates importantes à retenir :
 - La Fête de la Montagne le Dimanche 06 Octobre 2019 de 10H00 à 18H00 à STEIGE.
 - La Réunion Publique du Jeudi 10 Octobre 2019 à 18H00 à la MJC « Le Vivarium ».
 - Le Séminaire SCOT du Samedi 12 Octobre 2019 à 09H00 à la MJC « Le Vivarium » en précisant bien qu'il faut s'inscrire et relayer l'information aux Conseillers Municipaux,
- enfin, il invite les Délégués à prendre connaissance des affiches qui se trouvent sur les tables, à savoir :
 - Le Büreमारिक du Dimanche 13 Octobre 2019 à DIEFFENBACH AU VAL.
 - Aquavallées en rose du Vendredi 18 Octobre 2019 de 18H00 à 20H30 à BASSEMBERG.

En préambule de cette séance, le Président propose d'aborder le point VII « SMICTOM » en premier point de l'ordre du jour après l'approbation du Conseil Communautaire N°354.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

I – APPROBATION du C.R. du Conseil Communautaire N° 354

Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion N° 354 du 11 Juillet 2019.

II – COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

1.) Commission URBANISME – CONFERENCE DES MAIRES COMMUNICATION du 02 Septembre 2019

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

Cette nouvelle Conférence des Maires avait pour objet de faire une synthèse des efforts réalisés par les Communes en matière de réductions d'espaces urbains supplémentaires suite à la demande des Personnes Publiques Associées notamment l'Etat et d'apporter des réponses aux questionnements de la Commission d'Enquête concernant toutes les Communes et la Communauté de Communes notamment sur la zone d'activités de Neuve-Eglise, Villé, Triembach-au-Val.

a.) Propositions de réajustement du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Dans son avis PPA (Projet Partenarial d'Aménagement), l'Etat a demandé à la Communauté de Communes de rajouter des éléments chiffrés sur les objectifs de croissance de population et de modération de la consommation d'espace dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Après une analyse fine de la situation en matière de foncier disponible, d'objectif de croissance de la population et de besoins en logements par l'ADEUS, la Conférence des Maires a décidé d'ajuster ses chiffres sur un horizon 2040 plutôt que 2030. Une contribution écrite par l'ADEUS et une proposition de réécriture du PADD est prévue courant du mois d'Octobre.

b.) Ajustement de zonage

- **Synthèse des ajustements par les Communes**

Dans son avis PPA, l'Etat a demandé à la Communauté de Communes de réduire encore sa consommation d'espaces urbains.

L'ensemble des Communes a été consulté et le résultat des efforts supplémentaires consentis se récapitule comme suit :

- Réduction de **19,22 ha** de zones urbaines supplémentaires au profit de zones A, Ac et N dont **10,43 ha** de zones IIAU et **8,79 ha** de zones IAU, IAUx, IIAUx, IAUE, IIAUE, Uj, UA, UB et UBa,
- Reclassement de **4,80 ha** de zones IAU en IIAU.

Il est précisé que ces chiffres risquent encore d'évoluer à la marge en fonction du zonage final et des ajustements apportés suite aux doléances des particuliers.

La Conférence des Maires, constatant que l'objectif initial de réduction d'une vingtaine d'hectares de zones urbaines est atteint, a validé les efforts consentis par les Communes.

- **Modification du périmètre de la zone d'activités de Neuve-Eglise, Villé, Triembach-au-Val**

Des remarques ont été émises sur le reclassement d'une partie de la zone d'activités en zone A ou N compte tenu des enjeux de biodiversité notamment par l'Association Alsace Nature.

Après examen de la situation, la Conférence des Maires a décidé de reclasser 1,3 ha de zone IAUx en partie Ouest de la zone d'activités en zone A et en compensation de reclasser 1,6 ha de zone A en zone IAUx en partie Est de ladite zone de l'autre côté de la RD897 dans un secteur à enjeux moindres en matière de biodiversité, comme l'avait montré l'étude Climax sur cette partie.

Cette légère augmentation de surface est également largement compensée par le reclassement en zone A de la zone IIAUX de Dieffenbach-au-Val soit de 1,45 ha.

c.) Proposition de modification des OAP

Avec les réductions de surfaces dans les Communes, certaines zones IAU ont été impactées et nécessitent des modifications dans les OAP.

La situation est la suivante :

- 4 zones IAU supprimées
- 1 zone IAU rajoutée (anciennement IIAU)
- 7 zones IAU modifiées suite à des changements de périmètre pour l'un ou l'autre des motifs suivants :
 - rajout de placettes de retournement,
 - nouveaux phasages des opérations,
 - remodelage de la zone d'activités de Neuve-Eglise, Villé, Triembach-au-Val,
 - rajout d'accès.

La Conférence des Maires a entériné ces modifications.

d.) Proposition de modification du règlement

Dans les registres d'enquête, des demandes ont été formulées sur des modifications du règlement.

Cela concerne les demandes N°10 E, 11 E, 13 E, 14 E et 15 E pour lesquelles des propositions de réponses ont été apportées et ont été validées par la Conférence des Maires.

e.) Examen des autres doléances des PPA

Concernant les doléances des Personnes Publiques Associées, l'ensemble des 76 remarques a fait l'objet de propositions de réponse par la Conférence des Maires avec notamment les précisions suivantes :

- Réglementation des STECAL, ajout de 2 points :
 - NI : emprise au sol proposée : 200m²
 - NI1 : hauteur maxi des tours du Parc Aventure : 40m

- Interdiction des constructions et extensions en risques miniers, ajout d'un point 6 à l'article 1 des dispositions générales du règlement.
- Localisation les constructions en zone A et N (Stecal ?)
Pas de modification, compte tenu du nombre et de la dispersion des bâtiments en zone A et N où seules les extensions du bâti existant sont possibles.
- Réglementation des abris pour promeneurs, ajout d'un paragraphe spécifique avec les éléments suivants :
 - Emprise au sol : 40 m²
 - Hauteur : 5m HT

f.) Calendrier prévisionnel

En vue d'une approbation du PLUi avant la fin de l'année 2019 et afin de finaliser tous les documents du PLUi suite à l'Enquête Publique la Conférence des Maires a entériné le calendrier suivant :

- 2 Septembre 2019 : Conférence des Maires.
- 4 Septembre 2019 : Réunion technique sur l'aménagement de la ZI.
- 9 Septembre 2019 : Remise du mémoire en réponse à la Commission d'Enquête.
- 2^{ème} quinzaine de Septembre 2019 : Remise du Rapport final de la Commission d'Enquête.
- Mi-October : rencontre de la DDT sur les ajustements apportés au PLUi.
- Octobre/ Novembre 2019 : Reprise et finalisation de tous les documents du PLUi.
- Décembre 2019 : Présentation du PLUi par le Conseil Communautaire pour APPROBATION.

g.) Divers

- Information de la population sur les ajustements de zonage

La population verra les réponses apportées à toutes les doléances issues de l'Enquête Publique lors de la mise en ligne du rapport des Commissaires Enquêteurs (début Octobre) et après l'approbation du PLUi pour le zonage.

De plus, afin de renforcer la communication autour des ajustements de zonage et de la réduction de surfaces urbaines réalisés après la consultation des PPA et après l'Enquête Publique, la Conférence des Maires a validé le principe de faire paraître un article spécifique dans le Comcom info du mois de Décembre.

- Radon

Un Décret récent, oblige les Communes à faire des mesures de radon sur les bâtiments accueillant du public (ERP), notamment ceux accueillant des jeunes enfants, en période de chauffe.

La Conférence des Maires a entériné la démarche proposée par Serge **JANUS** qui consiste à mener une action commune pour diminuer les coûts de pose des dosimètres et d'interprétation des mesures dans chacune des 18 Communes de la vallée.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

2.) Commissions réunies TRANSPORT – CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT du 09 Septembre 2019

Présenté par MM. Serge JANUS et André FRANTZ

A.) TRANSPORT- CIRCULATIONS DOUCES

a.) Schéma directeur pistes cyclables :

Suite au COPIL de début Juin, le Conseil Départemental 67 (CD67) a été sollicité, afin de définir les modalités de collaboration techniques et solutions envisageables pour la réalisation de la dorsale entre le contournement de Châtenois et Steige. Cet axe est inscrit dans le plan vélo 2020/2030, et sera soutenu financièrement à hauteur de 80% par le CD67.

La branche Villé Urbeis ainsi que les axes secondaires qui rabattent vers la dorsale feront partie de la programmation pluriannuelle de la Communauté de Communes de la vallée de Villé, qui sera élaborée suite à la validation du Schéma Directeur.

Lors de cette séance, Monsieur Jean-Marc **RIEBEL** a précisé :

- qu'il y a des impacts environnementaux importants,
- que le tronçon entre le giratoire de Thanvillé et le contournement de Châtenois est en cours d'analyse par le CD67,
- que les acquisitions foncières nécessaires dans la vallée de Villé se feront par la Communauté de Communes,
- et que le prochain COPIL sera chargé d'examiner le document de synthèse du Schéma Directeur des pistes cyclables et circulations douces.

Les Commissions Réunies TRANSPORT – CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT ont pris acte de ces informations.

S'en est suivi le COPIL Pistes Cyclables -Circulations Douces du 25 Septembre 2019 où les points suivants ont été abordés pour chaque tronçon identifié :

- le travail de synthèse sur les linéaires,
- la faisabilité technique après analyse avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin,
- le coût estimatif sur la base de ratios.

Il est rappelé à cet effet que la dorsale Thanvillé/Steige sera prioritaire dans la programmation pluriannuelle des travaux.

Sur la base de ces éléments, le COPIL Pistes Cyclables -Circulations Douces a entériné le Schéma Directeur des Pistes Cyclables et Circulations Douces et propose au Conseil Communautaire de le valider.

L'ensemble des documents et plans présentés a été annexé au compte rendu du COPIL du 25 Septembre 2019.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

- ***valider le Schéma Directeur des Pistes Cyclables et Circulations Douces,***
- ***d'élaborer un projet de programmation pluriannuel des travaux à prévoir,***
- ***de solliciter les financements pour ce projet,***
- ***d'engager les démarches pour les acquisitions foncières sur les tronçons concernés dès que la programmation et la localisation exacte des emprises auront été définies,***
- ***d'autoriser le Président à signer les pièces y afférant.***

b.) Transport à la demande (TAD) Taxi'Val : renouvellement du marché

La Commission Technique du 03 Septembre 2019 a choisi de retenir la Société TRANSARC-BASTIEN pour le nouveau marché qui ira jusqu'au 31 Août 2021, avec les prix de prestations suivants :

Coût d'un trajet facturé par le prestataire : TRANSARC – BASTIEN	TAD	Rabattement ESAT durant congés scolaires
aller simple	18,50 €	17,00 €
aller/retour	29,00 €	29,00 €
plus value pour arrêt supplémentaire au cours d'un trajet	1,00 €	sans objet

Les membres présents des Commissions Réunies ont étudié les nouvelles conditions tarifaires et de fonctionnement du transport à la demande TAXI'VAL, en s'appuyant sur une comparaison avec les prestations de transport à la demande des Communautés de Communes voisines et en tenant compte des évolutions financières de l'offre.

Après cette analyse, ils proposent :

- que la prestation de transport à la demande reprenne début Octobre,
- qu'un tarif unique soit appliqué pour tous les usagers selon le tableau suivant :

Coût d'un trajet à payer par l'usager :	TAD	Rabattement ESAT durant congés scolaires
aller simple	3,00 €	gratuit
aller/retour	6,00 €	gratuit
plus value pour arrêt supplémentaire au cours d'un trajet	3,00 €	sans objet

- Les nouveaux horaires de réservation seront : du Lundi au Vendredi de 08H00 à 12H00 (numéro non surtaxé).
- Les horaires des prestations restent inchangés : du Lundi au Vendredi de 09H00 à 15H30.
- Les autres réglementations du transport à la demande restent d'actualité.

La convention de financement avec la Région Grand Est sera à prolonger par avenant.

Sur proposition des Commissions Réunies TRANSPORTS – CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT, le Conseil Communautaire décide, à la majorité, une abstention :

- ***d'approuver l'attribution du marché à la Société TRANSARC-BASTIEN, selon le tableau ci-dessus, jusqu'au 31 Août 2021,***
- ***d'approuver la reprise du service à partir du 14 Octobre 2019,***
- ***d'approuver la tarification unique mentionnée dans le tableau ci-dessus,***

- **d'approuver les nouveaux horaires de réservation du Lundi au Vendredi de 08H00 à 12H00,**
- **d'autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation de la convention de financement avec la Région Grand Est et tous documents relatifs à ce dossier.**

c.) Autopartage

Le réseau coopératif CITIZ propose la mise à disposition d'un véhicule en autopartage, sous réserve qu'il y ait un engagement d'un minimum de prestation par an pour garantir la rentabilité et faire perdurer le dispositif.

Afin de pouvoir honorer cet engagement, la Communauté de Communes propose une utilisation mutualisée entre les divers services/partenaires de la Zone de Loisirs (Centre Administratif, Centre Nautique AQUAVALLEES et M.J.C - Maison de l'Enfant) et l'Office du Tourisme, avec un seuil mensuel minimum d'utilisation d'environ 300 € (variable selon le type de véhicule retenu).

En plus de l'usage pour les déplacements professionnels de la Communauté de Communes et ses partenaires, le véhicule serait à la disposition du public, avec un système de réservation sur la plateforme internet CITIZ.

Sur proposition des membres des Commissions Réunies TRANSPORTS – CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver l'analyse de faisabilité et la consultation pour un dispositif d'autopartage,**
- **d'autoriser le Président de signer tous documents relatifs à ce dossier.**

d.) Bornes de réparation vélo

Dans le cadre du dispositif «Ambassadeur de la Mobilité » du PETR Sélestat – Alsace Centrale, une deuxième borne de réparation vélo sera installée sur la Place de la Gare et non à proximité de l'Office de Tourisme à VILLE comme initialement prévu.

Une convention de financement des dépenses d'investissement dans le cadre du dispositif « Ambassadeur de la Mobilité » sera signée entre le PETR Sélestat – Alsace Centrale et la Communauté de Communes de la vallée de Villé, pour une participation à hauteur de 80%.

Cette deuxième borne coûtera 2 336,16 € TTC, y compris le pré-montage en usine, et sera mise en place par la régie technique de la Commune de Villé.

Une communication globale sera faite au niveau du PETR Sélestat – Alsace Centrale, suite à l'installation de 5 bornes de réparation sur l'ensemble du territoire.

Sur proposition des membres des Commissions Réunies TRANSPORTS – CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité : 1 abstention.

- **d'approuver l'achat d'une borne de réparation vélo pour un montant de 2 336,16 € TTC, qui sera mise en place par la régie technique de la Commune de Villé sur la Place de la Gare,**
- **d'approuver la signature de la convention relative au financement des dépenses d'investissement dans le cadre du dispositif «Ambassadeur de la Mobilité » mis en œuvre par le PETR Sélestat – Alsace Centrale,**
- **d'autoriser le Président de signer tous documents relatifs à ce dossier.**

e.) Parking-relais vélo

Dans le cadre des appels à projets mobilités, en collaboration avec le PETR Sélestat – Alsace Centrale, il est possible de candidater au dispositif ALVEOLE, qui accompagne la création jusqu'à 30.000 emplacements de stationnements vélos au niveau national, qui prévoit en phase 1 : une participation de 2.000 € par emplacement de stationnement vélo créée (selon localisation) et 30 000 € par abri sur la base de 60 % de subvention et 40 % à la charge de la Collectivité, et en phase 2 (sous réserve que la phase 1 soit accordée) : des actions de sensibilisation à l'écomobilité vers 18.000 usagers.

Les membres des Commissions Réunies TRANSPORTS – CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT ont choisi de candidater au dispositif ALVEOLE pour la création de places de stationnement vélos et d'abris sécurisés, selon les localisations/précisions suivantes :

- les équipements devront être répartis sur l'ensemble de la vallée de Villé, et plus particulièrement 2 à 4 emplacements à proximité de la Gare de Villé, 2 à 4 emplacements à proximité de l'arrêt de bus ligne 510 sur le parking de la M.J.C « Le Vivarium », des emplacements à proximité de l'arrêt de bus ligne 510 situé au giratoire de TRIEMBACH AU VAL à réaliser en coordination avec le projet parking vélos de la Société BURKERT,
- pour l'emplacement de THANVILLE, il serait plus judicieux de l'implanter au niveau de l'aire de covoiturage plutôt qu'à proximité de l'abris bus, une réflexion complémentaire doit être menée,
- les équipements choisis devront être de simple niveau, avec une esthétique s'intégrant dans le paysage et apportant une garantie de sécurité aux vélos stationnés par les usagers.

Sur proposition des membres des Commissions Réunies TRANSPORTS – CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***d'approuver la candidature au dispositif ALVEOLE,***
- ***d'approuver la localisation d'une première série d'équipements répartis dans la vallée de Villé, sur les sites de la Gare de Villé, du terminus bus 510 au parking M.J.C « Le Vivarium » et au giratoire de TRIEMBACH AU VAL,***
- ***de poursuivre les réflexions sur la bonne implantation de l'abri à THANVILLE,***
- ***d'autoriser le Président de signer tous documents relatifs à ce dossier.***

B.) AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT

a.) Subvention Fête de la Montagne

La prochaine Fête de la Montagne organisée par la Chambre d'Agriculture d'Alsace – ADAR de la Montagne, l'Association des Producteurs Fermiers de Montagne, le Syndicat Départemental de la race bovine vosgienne, les jeunes agriculteurs locaux et la Section Montagne de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, se déroulera le Dimanche 06 Octobre 2019 de 10H00 à 18H00 à STEIGE.

Pour cette manifestation, les organisateurs ont sollicité la Communauté de Communes pour un soutien technique et financier.

Cela s'est traduit par 2 courriers :

- l'un du 25 Mars 2019, sollicitant la Communauté de Communes de la vallée de Villé pour une subvention représentant 10% des 26.428,21 € de coûts d'organisation soit 2.642,82 €

- l'autre du même jour sollicitant la Communauté de Communes de la vallée de Villé pour le prêt du matériel intercommunal, la mise à disposition d'Eric **DILLENSEGER** pour les installations électriques et de sono ainsi que du camion pour le transport du matériel.

Le plan de financement en cours de préparation solliciterait, outre la Communauté de Communes, les instances suivantes :

- la Région Grand Est - 80% (uniquement sur communication, animation et location de matériel),
- le Conseil Général - 10%,
- la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche - 15%,
- Syndicat de la race vosgienne – autofinancement - 20%.

Sur proposition des Commissions Réunies TRANSPORTS – CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'aider les agriculteurs à la réalisation de cette manifestation par la mise à disposition du matériel intercommunal, du camion et d'Eric DILLENSEGER pour les installations électriques et de sono,**
- **d'allouer une aide de 2.642,82€ aux organisateurs de la Fête de la Montagne du 06 Octobre 2019. Cette aide, représentant 10 % des 26.428,21 € de frais effectifs d'organisation, sera versée sur justificatifs des dépenses,**
- **d'imputer cette dépense sur le budget Agriculture 2019.**

b.) Convention Natura 2000

Le poste de l'animateur et le programme d'actions Natura 2000 sont portés par la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche et couvrent 4 sites Natura 2000 concernant 7 Communautés de Communes.

Les frais correspondants sont pris en charge par l'Etat sur justifications des dépenses.

Pour éviter de porter seule des avances de trésorerie sur les coûts d'animation, la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche propose de mettre en place une convention financière annuelle avec les 7 Collectivités afin de pré-financer les actions mises en place et de reverser les fonds correspondants dès paiement des dits frais par l'Etat.

Pour la vallée de Villé le montant estimatif de ce pré-financement est de 12.670 €

Sur proposition des Commissions Réunies TRANSPORTS – CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver cette convention financière de partenariat avec la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche,**
- **de débloquer les fonds nécessaire après validation du programme d'actions et d'imputer les sommes correspondantes sur le Budget Environnement 2019,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

3.) Commission VIE SOCIALE du 23 Septembre 2019

Présenté par Nicole ZEHNER

Ce compte-rendu ne comporte pas de décisions, les points suivants ont été abordés :

a.) – ATELIERS AIDANTS / AIDES

Nicole **ZEHNER** informe que suite aux ateliers organisés en 2018 et 2019 par RIVAGE, la Médiathèque de Villé a proposé de reconduire cette activité gratuite à compter du 17 Septembre 2019 de 14H00 à 16H30 sous forme de Stammtisch. Il s'agit d'un moment convivial à partager, organisé pour les aidants et leurs aidés de plus de 60 ans.

b.) – PARTENARIATS MUTUALITE FRANCAISE ET ATOUT AGE

Cette année encore, des ateliers gratuits pour les seniors ont pu être organisés dans la Vallée grâce à la Mutualité Française et Atout Age.

- **Ateliers Mutualité Française** : l'action de prévention santé intitulée "Charlotte et Papillotes - faites le ménage en cuisine", a été organisée sur 4 séances gratuites à partir de fin Avril 2019. L'objectif était de favoriser l'adoption par les participants de comportements plus sains en particulier en matière d'alimentation santé. 4 ateliers animés par une nutritionniste ont permis d'apporter les clefs d'une alimentation santé et d'une consommation éclairée. Ils ont été suivis par une quinzaine de participants tous très satisfaits de la qualité des interventions proposées.
- **Ateliers Atout Age** : L'Association ATOUT AGE ALSACE, qui regroupe les caisses de retraite, a quant à elle proposé d'organiser des ateliers « Prévention des chutes et vivre à domicile en toute sécurité » animés par un ergothérapeute. Ces activités gratuites auront lieu tous les Jeudis de 15H45 à 16H45 à partir du 14 Novembre 2019 jusqu'au 13 Février 2020 à la M.J.C « Le Vivarium » de VILLE. Elles seront suivies de 3 ateliers qui concerneront spécifiquement l'adaptation et la sécurisation du logement grâce à un démonstrateur mobile appelé « Diamantic ». Il s'agit d'un appartement témoin mobile équipé que les personnes pourront visiter lors de la dernière séance. Les risques à domicile, les solutions techniques, les aides financières ainsi que la domotique seront également abordés. Une réunion d'information aura lieu le 07 Novembre 2019 à 15H45 à la Communauté de Communes.

c.) – TRANSPORT SOLIDAIRE

Nicole **ZEHNER** indique que de Janvier à Septembre 2019, 23 trajets aller/retour ont été effectués + 6 sur Villé sur la tranche horaire non couverte par Taxi'Val.

En 2018, on comptait 33 trajets A/R sur l'année.

Nicole **ZEHNER** rappelle que le service a été élargi en début d'année aux visites de conjoints hospitalisés ou en EHPAD à Sélestat et dans le Val d'Argent au prix de 15 € aller-retour ainsi qu'à des trajets médicaux et paramédicaux dans la Vallée après 15H30 uniquement, fin de la plage horaire de Taxi'Val, ceci pour un montant de 5 € aller-retour. Ce service concerne également des personnes souhaitant rendre visite à leur conjoint à l'EHPAD de Villé.

Actuellement le transport solidaire est assuré par une équipe de 8 bénévoles.

d.) – DIVERS

- La Ligue contre le cancer :

Des séances de yoga adapté pour les malades du cancer sont organisées par la Ligue à la M.J.C « Le Vivarium » les Jeudis de 10H45 à 11H45. Cette activité est gratuite, une affiche est jointe au compte-rendu pour diffusion au plus grand nombre.

Sur proposition de la Commission VIE SOCIALE, le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

4.) Commission COMMUNICATION du 03 Octobre 2019

Présenté par Loïc GUYADER en remplacement du Président de la Commission Communication
André REBOUL

a. Préparation du Calendrier des manifestations et saisie LEI

Le calendrier des manifestations distribué avec le Comcom'info du mois d'Octobre est le premier à être réalisé en utilisant l'extraction du LEI. On constate que :

- Des Associations n'ont pas intégré le nouveau dispositif ceci malgré l'information en Avril et le rappel en Août.
- Toutes les Communes n'ont pas précisé le dispositif retenu sur leur Territoire.
- Il reste à définir le document PDF à sortir avec l'Office de Tourisme ou les données extraites dans un fichier.
- Comment sont envoyées les données du LEI à Azur FM ?

La Commission COMMUNICATION propose :

- De faire vérifier le listing des Associations par les Mairies afin de le mettre à jour.
- De renvoyer à toutes les Associations et aux Mairies, un courriel rappelant le dispositif et en proposant toutes les alternatives possibles pour saisir les données de leurs manifestations.

Sur proposition de la Commission COMMUNICATION, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, cette proposition.

b. Partenariat avec donnons.org

Une entreprise a sollicité la Communauté de Communes pour un partenariat gratuit. Le dispositif proposé permet de mettre en relation des personnes qui veulent donner des objets gratuitement, toutefois nous avons contacté le SMICTOM pour connaître leur position afin d'éviter un conflit avec leurs mesures et leur partenariat avec EMMAUS.

La Commission statuera sur ce choix après la réponse du SMICTOM.

Vu les premiers éléments, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, la Commission COMMUNICATION à poursuivre ce dossier.

c. Préparation du ComCom infos N°38 Décembre 2019.

Le prochain numéro du Comcom'Infos paraîtra en Décembre et comportera 4 pages + 2 pages "manifestations".

La Commission propose de l'articuler comme suit :

PAGE	SUJET	REDACTEURS	NBRE DE MOTS
Page 1	Edito	J.M. RIEBEL	100 mots
	Taxi à la demande + Info supplémentaire sur le transport solidaire.	A. FRANTZ N.ZEHNER	200 mots + Flyers TAD
Page 2 et 3	PLUi	T.FROEHLICHER	800 mots + 3 photos + Illustration
Page 4	Seniors en difficulté financière.	N.ZEHNER	200 mots + 1 photo
	Bornes de réparation Vélo.	S.JANUS	150 mots + 2 photos
En bref	Ligue contre le cancer.	N.ZEHNER	100 mots

Le Président propose également qu'un article sur les pistes cyclables soit inséré dans le Comcom'Info de Décembre.

Sur proposition de la Commission COMMUNICATION, le Conseil Communautaire valide le contenu du prochain Comcom'info avec l'additif du Président, à l'unanimité.

d. Etude sur le site marchand de la vallée de Villé

Pour rappel : Monsieur André **REBOUL** a été sollicité par la Directrice de l'Office de Tourisme pour la mise en place d'une plateforme de réservation mutualisée pour les animations et activités de l'Office de Tourisme ainsi que celles du Centre Nautique AQUAVALLEES.

La Commission avait proposé de créer un groupe de réflexion. Or il serait judicieux d'organiser une Commission Réunie avec les Commissions TOURISME et COMMUNICATION afin que la Directrice de l'Office de Tourisme puisse présenter ses attentes et si possible avoir un témoignage sur le fonctionnement d'un tel site par un représentant de l'Office de Tourisme de la vallée de la Bruche.

Sur proposition de la Commission COMMUNICATION, le Conseil Communautaire valide cette proposition

e. Flyers Taxi Val

Le transporteur TRANSARC Bastien en charge du service Taxi Val a fait parvenir trois propositions de flyers pour choix et validation. La Commission COMMUNICATION a choisi et valide la version 2V2.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce choix.

III - MARCHES PUBLICS

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

Attributions des marchés et avenants :

Le Président informe le Conseil Communautaire des attributions et avenants des marchés à procédure adaptée suivants :

1) Validation de l'avenant n°2 du marché global de performances énergétiques (ou CREM)

Le marché initial prévoit la mise en place d'avenants d'ajustements, afin de préciser les détails de la gestion des installations dans la phase d'exploitation.

Les modifications apportées par l'avenant n°2 sont :

- Performances énergétiques :
 - Nouvelle cible énergétique du P1 électricité pour le Centre Nautique AQUAVALLEES
NB Elec = 533 000,00 kWh/an.
 - Le nouveau P1 électricité pour le Centre Nautique AQUAVALLEES devient (jusqu'au 31 Mars 2021)
P1Electricité (tous usages Centre Nautique) = 55 857,81 € HT/an
Pour un engagement de consommation de 533 000 kWh/an.
 - Mise à jour des formules de révision et d'ajustement.
 - Suppression du facteur statique T°C estivale pour limiter le besoin de climatisation.

Les solutions potentielles à mettre en œuvre pour baisser encore la consommation d'énergie sont :

- Abandon de la consigne de rafraîchissement d'été et ventilation naturelle au maximum par les ouvrants en complément d'un soufflage réduit et d'une extraction maintenue.
- Augmentation de la puissance de l'échangeur thermique.
- Abaissement des niveaux de température du réseau de chaleur et notamment à partir de l'intersaison.
- Mise en place de cycles sur les pompes bassin extérieur étudiée par la Communauté de Communes.
- Baisser les apports d'eau.
- Mettre en œuvre l'affichage de sensibilisation des baigneurs pour la prise de douches avant l'accès aux bassins.
- Optimiser la CTA pour réduire les pertes de charges.

➔ prise d'effet au 01 Janvier 2019 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2025.

- Répartition des tâches portant sur la lutte contre le risque de développement de la légionnelle :

- Précision du périmètre d'intervention, matériel et équipements pris en charge.
- Description des prestations de maintenance préventive.
- Réalisation et suivi des analyses réglementaires.
- Réalisation des contrôles périodiques.
- Modalités des délais et conditions d'intervention.
- Description des prestations de maintenance curative en cas d'alerte.
- Obligation de mise en conformité des installations à la charge de la Communauté de Communes, en cas d'évolution de la réglementation.

→ Prise d'effet au 01 Mai 2019 pour une durée de 6 ans et 8 mois, soit jusqu'au 31 Décembre 2025.

Suite aux explications du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **valider l'avenant n°2 du marché global de performances pour l'amélioration de la performance énergétique des installations du réseau de chaleur de la Communauté de Communes de la vallée de Villé.**
- **autorise le Président à signer les pièces y afférant.**

2) Maison des Services et de Dynamisation du Territoire : validation de l'avenant de transfert du lot 7 - électricité courants faibles du marché travaux

Le titulaire du lot 7 électricité/courants faibles : l'entreprise Electricité VONDERSCHEER SARL a cédé son marché à l'entreprise Electricité VONDERSCHEER SAS à compter 09 Septembre 2019. Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables.

3) Accessibilité Handicap marchés travaux Ad'AP 2019 :

Attribution des marchés travaux 2019 pour la mise en conformité Ad'AP des bâtiments de la Communauté de Communes de la vallée de Villé :

- à l'entreprise **WIRTH paysages** pour les travaux de mise en conformité PMR de la rampe d'accès du Centre Administratif pour un montant de 9 308,12 € TTC
- à l'entreprise **Electricité VONDERSCHEER** pour les travaux de renforcement du niveau d'éclairage de la rampe d'accès au Centre Administratif pour un montant de 630,00 € TTC
- à l'entreprise **BRAUN bois et alu** pour les travaux de remplacement pour mise en conformité ouverture de la porte principale du Centre Administratif pour un montant de 6 984,00 € TTC

4) Achat de Gaz :

Attribution pour 3 ans à compter du 01 Juillet 2019 d'un marché subséquent de fourniture de gaz pour le Centre Sportif à VILLE, à la société **GAZ DE BORDEAUX suite mise en concurrence UGAP vague 5 n° 18U048-001-001.**

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations, entérine les marchés et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ces affaires.

IV - TERRAINS

Présenté par Roland MANGIN

1.) Acquisition et vente de terrain

a.) Acquisition de parcelles le long du Giessen

Dans le cadre de sa politique en faveur des rivières et des milieux humides, la Communauté de Communes a la possibilité d'acquérir une nouvelle parcelle le long du Giessen au lieu-dit « Grossherrenmatten » sur la Commune de NEUVE EGLISE.

Cette parcelle appartient à Madame HEISCH Liliane 170 Avenue de Colmar 68100 MULHOUSE ainsi qu'à Monsieur HEISCH Francis et à son épouse Carine née NAEGELEN 28 Rue de la Wanne 68100 MULHOUSE et se caractérise comme suit :

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
NEUVE EGLISE	4	66	13,71

Le prix de vente est fixé à 40 €/are.

Cette parcelle pourra servir d'échange avec les exploitants agricoles en place, propriétaires de parcelles dans des secteurs d'intérêt stratégique pour la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'acquérir la parcelle cadastrée à NEUVE EGLISE section 4 N°66 d'une surface de 13,71 ares et appartenant à Madame HEISCH Liliane 170 Avenue de Colmar 68100 MULHOUSE ainsi qu'à Monsieur HEISCH Francis et à son épouse Carine née NAEGELEN 28 Rue de la Wanne 68100 MULHOUSE au prix de 548,40 €,**
- **d'imputer ces sommes sur le budget Environnement,**
- **d'autoriser le Président à faire établir les actes administratifs correspondants et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

b.) Acquisition de terrains dans le secteur « Bormatten » à NEUVE EGLISE

Afin de faciliter les échanges avec les propriétaires inclus dans les périmètres concernés par l'extension de la Zone d'Activité Intercommunale ainsi que par l'implantation du nouveau poste électrique et de compenser les pertes de surfaces agricoles, il est proposé d'acquérir des parcelles sur le secteur « Bormatten » sur la Commune de NEUVE – EGLISE.

Cette démarche permettra également de rouvrir un secteur prioritaire mentionné dans l'étude paysagère de la vallée de Villé.

Les propriétaires ont été consultés par courrier en 2018 et plusieurs d'entre eux ont fait part de leur intérêt de vendre leurs terrains à la Communauté de Communes.

Compte tenu qu'il s'agit de parcelles boisées ou en taillis, une estimation a été réalisée par un expert forestier de l'Association « Forestiers d'Alsace ». Le prix de l'are est fixé à 40, 50 ou 60 €/are en fonction de la qualité des bois.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes vient de réceptionner 2 promesses de vente.

Il s'agit :

- d'une part, de la parcelle, appartenant à Monsieur WILLIG Michel et Madame HERRBACH Anne épouse WILLIG 15 Rue des Fontaines Hirtzelbach 67220 NEUVE EGLISE et aux caractéristiques suivantes :

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
NEUVE EGLISE	11	281	2,88

Pour cette parcelle, le prix de vente a été fixé à 40€/are

- d'autre part, de la parcelle, appartenant à Madame MOSSER Germaine épouse RENGERT 10 Rue du 28 Novembre 67220 NEUVE-EGLISE et aux caractéristiques suivantes :

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
NEUVE EGLISE	11	424	13,40

Pour cette parcelle, le prix de vente a été fixé à 50€/are

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***d'acquérir la parcelle cadastrée à NEUVE EGLISE section 11 N°281 d'une surface de 2,88 ares et appartenant à Monsieur WILLIG Michel et Madame HERRBACH Anne épouse WILLIG 15 Rue des Fontaines Hirtzelbach 67220 NEUVE EGLISE, au prix de 115,20 €,***
- ***d'acquérir la parcelle cadastrée à NEUVE EGLISE section 11 N°424 d'une surface de 13,40 ares et appartenant à Madame MOSSER Germaine épouse RENGERT 10 Rue du 28 Novembre 67220 NEUVE-EGLISE, au prix de 670,00 €,***
- ***d'imputer cette somme sur le budget Implantations Industrielles,***
- ***d'autoriser le Président à faire établir les actes administratifs correspondants et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

c.) Acquisition de parcelles dans d'autres secteurs du ban de NEUVE EGLISE

Afin de faciliter les acquisitions et les échanges avec les propriétaires inclus dans les périmètres concernés par l'extension de la Zone d'Activité Intercommunale ainsi que par l'implantation du nouveau poste électrique, il est proposé d'acquérir des parcelles sur l'ensemble du Ban de la Commune de NEUVE – EGLISE.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes vient de réceptionner 2 promesses de vente.

Il s'agit :

- d'une part, des parcelles, appartenant à Monsieur WACH Jean-Marc et Madame HUBRECHT Huguette épouse WACH 12 Rue de la chapelle 67220 NEUVE EGLISE et aux caractéristiques suivantes :

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
NEUVE EGLISE	3	91	14,75

Pour cette parcelle qui est située dans le périmètre d'extension de la Zone d'Activités, le prix de vente a été fixé à 80€/are.

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
NEUVE EGLISE	10	223	17,47
NEUVE EGLISE	11	15	2,29
NEUVE EGLISE	11	169	0,27

Pour ces 3 parcelles le prix de vente a été fixé à 40€/are.

- d'autre part, des parcelles, appartenant à Madame HUBRECHT Huguette épouse WACH 12 Rue de la chapelle 67220 NEUVE EGLISE et aux caractéristiques suivantes :

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
NEUVE EGLISE	20	8	31,94

Pour cette parcelle le prix de vente a été fixé à 40€/are.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'acquérir les parcelles cadastrées à NEUVE EGLISE section 3 N°91, section 10 N°223 et section 11 N° 15 et 169 d'une surface totale de 34,78 ares et appartenant à Monsieur WACH Jean-Marc et Madame HUBRECHT Huguette épouse WACH 12 Rue de la chapelle 67220 NEUVE EGLISE, au prix de 1981,20 €,**
- **d'acquérir la parcelle cadastrée à NEUVE EGLISE section 20 N°8 d'une surface de 31,94 ares et appartenant à Madame HUBRECHT Huguette épouse WACH 12 Rue de la chapelle 67220 NEUVE EGLISE au prix de 1277,60 €,**
- **d'imputer cette somme sur le budget Implantations Industrielles,**
- **d'autoriser le Président à faire établir les actes administratifs correspondants et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

a.) Echange de parcelles

Les parcelles cadastrées à NEUVE EGLISE en section 2 N° 38, 39 et 40 sont pour partie dans le périmètre d'extension de la Zone d'Activités Intercommunale et pour l'autre partie en dehors.

La parcelle cadastrée à NEUVE EGLISE en section 2 N°38 d'une surface de 12,25 ares appartient à Madame HIRCHENHAHN née VINCENTZ 4 Rue Weber 67220 VILLE. Les 2 autres parcelles appartiennent à la Communauté de Communes.

Il est proposé d'échanger 7,21 ares de la parcelle cadastrée à NEUVE EGLISE en section 2 N°38 appartenant à Madame HIRCHENHAHN et inclus dans le périmètre d'extension de la Zone d'Activité Intercommunale contre une surface équivalente sur les parcelles cadastrées NEUVE EGLISE en section 2 N°39 et 40 appartenant à la Communauté de Communes et situées en dehors de l'extension de la Zone d'Activités Intercommunale.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***d'échanger 7,21 ares de la parcelle cadastrée à NEUVE EGLISE en section 2 N°38 appartenant à Madame HIRCHENHAHN née VINCENTZ 4 Rue Weber 67220 VILLE et inclus dans le périmètre d'extension de la Zone d'Activité Intercommunale contre une surface équivalente sur les parcelles cadastrées NEUVE EGLISE en section 2 N°39 et 40 appartenant à la Communauté de Communes et situées en dehors de l'extension de la Zone d'Activité Intercommunale,***
- ***de prendre en charge les frais d'arpentage,***
- ***d'imputer cette somme sur le budget Implantations Industrielles,***
- ***d'autoriser le Président à faire établir l'acte administratif correspondant et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

V - SIG

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

1.) Changement de Prestataire

Depuis le 24 Mars 2003, la Communauté de Communes utilise le SIG du prestataire Info TP, qui assure la mise à jour des données, la maintenance et l'hébergement.

Cet outil utilisé par la Communauté de Communes et les 18 Communes de la vallée de Villé depuis 16 ans est de moins en moins adapté aux besoins des collectivités et donne des signes de fatigue par rapport aux nouvelles évolutions techniques en la matière.

En 2018, le coût de fonctionnement du SIG Info TP était de 4 382,01 €. Ce coût est actualisé chaque année avec un indice de 1,019 (+1,9 %/ an).

Compte tenu de cette situation et après un échange sur ce sujet avec l'ATIP, il est proposé de changer de prestataire SIG pour les raisons expliquées ci-dessous.

La Communauté de Communes de la vallée de Villé a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par Délibération du 11 Décembre 2015

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent les missions suivantes :

- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme.
- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire.
- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme.

L'exécution de ces missions nécessite l'utilisation de données issues du système d'information géographique propre à l'ATIP et permet d'enrichir les données existantes.

Par délibération du 4 Décembre 2018, le Comité Syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission Système d'Information Géographique ainsi que les contributions correspondantes.

La mission proposée comprend les éléments suivants :

- La mise à disposition de l'outil informatique de consultation SIG Intragéo.
- La formation à l'utilisation de l'outil et une assistance auprès des utilisateurs.
- La mise à disposition des différentes couches de données (cadastre, données environnementales etc...) détenues par l'ATIP.
- Une veille juridique, une animation métier et une expertise en matière d'information géographique.

Cette mission donne lieu à la une contribution annuelle fixée pour l'année 2019 à :

- 300 euros pour les groupements et EPCI, avec mise à disposition d'1 ou 2 comptes d'accès nominatifs.
- 50 euros pour la mise à disposition de chaque compte d'accès nominatif supplémentaire.

En cas de partage des données mises à disposition avec les membres de la Communauté de Communes de la vallée de Villé via l'outil SIG du groupement ou en cas de mise à disposition l'outil SIG de l'ATIP et des données correspondantes à ses membres, le tarif annuel dû sera égal à 300 € + 100€ par Commune/membre utilisateur.

Sur cette base, cela représente un coût annuel pour la Communauté de Communes de 2 100 €/an.

La mise à disposition de la mission SIG donnera lieu à l'établissement de la convention spécifique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu l'Arrêté Préfectoral du 29 Juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 Juillet 2015.
- Vu la Délibération du 4 Décembre 2018 du Comité Syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

Décide de résilier les contrats de prestations avec info TP et de bénéficier de l'offre de l'ATIP en matière d'information géographique pour la Communauté de Communes et ses 18 Communes membres.

Prend acte du montant de la contribution 2019 relative à cette mission fixée par le Comité Syndical de l'ATIP :

- ***300 euros pour les groupements et EPCI, avec 1 ou 2 comptes d'accès nominatifs. Dans le cas où le groupement adhère également pour ses membres, une contribution supplémentaire de 100 euros par Communes membres est due.***
- ***50 euros par compte d'accès nominatif supplémentaire.***

Autorise le Président à signer la convention correspondant à la mission Système d'Information Géographique de l'ATIP et tous les documents relatifs à cette affaire.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- ***Monsieur le Préfet du Bas-Rhin***
- ***Messieurs et Mesdames les Maires des Communes membres***

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

VI - FINANCES

Présenté par Roland MANGIN

1) CENTRE NAUTIQUE AQUAVALLEES - Nouveaux Tarifs

Le Directeur du Centre Nautique AQUAVALLEES propose l'instauration de nouveaux tarifs à compter du 07 Octobre 2019 :

Tarifs Ecole de Natation : (Plein tarif 140,-€)

- - 20 % pour le 3^{ème} inscrit et plus de la même famille.
- Tarif durant l'année :
- Après les vacances de Toussaint : proposition **115€**
- A la rentrée de Janvier : proposition **85€**
- Après les vacances de Février : proposition **65€**

Autres Tarifs :

- Abonnement piscine + bien-être
- Trimestriel : **80€**
- Annuel : **240€**

Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, ces nouveaux tarifs valables à compter du 07 Octobre 2019.

2) PERSONNEL

Le Président propose la création des postes suivants :

- a) Adjoint Technique à l'Atelier Intercommunal, du 01 au 30 Septembre 2019, 8H/Semaine, indices brut 361 majoré 335 ;
- b) Adjoint Technique à l'Atelier Intercommunal, du 01 Octobre 2019 au 31 Août 2020, 12H/Semaine, indices brut 361 majoré 335 (contrat en fonction des besoins) ;
- c) Adjoint Technique au Centre Nautique AQUAVALLEES, du 12 Octobre 2019 au 30 Juin 2020, 12H/Semaine, indices Brut 348 Majoré 326 ;
- d) Educateur des APS BNSSA au Centre Nautique AQUAVALLEES du 04 Novembre 2019 au 30 Juin 2020, 20H/semaine, indices 379, majoré 349 ;
- e) Adjoint Technique au Centre Administratif de la Communauté de Communes du 07 Octobre 2019 au 06 Octobre 2020 indices 348 majoré 326 (pour le remplacement de l'agent d'entretien en retraite depuis le 01.10.2019).

L'ensemble des postes est créé pour un accroissement temporaire d'activités.

En ce qui concerne le dernier poste, le Président signale qu'il a également demandé une offre à une agence de nettoyage. En fonction du coût cette prestation pourrait être confiée à une Société de nettoyage. Si tel était le cas, la Commission des FINANCES demande au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention.

Sur ce point, Christiane **DUTTER** regrette que cette orientation engendre la suppression d'un poste au sein de la Communauté de Communes.

- f) Adjoint Technique au Centre Nautique AQUAVALLEES, à compter du 07 Octobre 2019, 35H/Semaine,
(Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un poste actuellement de 27H00 à 35H00).
- g) Renouvellement du poste du Directeur du Centre Nautique AQUAVALLEES à compter du 02 Janvier 2020 pour 2 ans soit jusqu'au 01 Janvier 2022.

Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité moins une abstention pour le paragraphe « e », ces créations de postes.

3) – LIGNE DE TRESORERIE

Une consultation a été lancée auprès de 4 banques.

L'offre la plus intéressante émane de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

Montant : 1.000.000,- €

Durée : 1 an

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0.60 point

Commission d'engagement : Néant

Intérêts : Prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360jours.
Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Option 1 : Commission de non utilisation : 0.05%

Frais de dossier : Néant.

Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***décide de retenir la proposition de la CFCM aux conditions ci-dessus,***
- ***autorise le Président à signer le contrat.***

4) – DECISIONS MODIFICATIVES

La Commission des FINANCES propose au Conseil Communautaire d'approuver les décisions modificatives suivantes :

SERVICES GENERAUX – N° 2

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>Services Généraux</u>		
022	Dépenses imprévues Fonction (58.435,-)	- 3.060,-	
023	Virement section investis.	+ 3.000,-	
	<u>Maison Choisel-Meuse</u>		
6811	Dotation aux amortissements	+ 60,-	
28188	Amortissement des immo. Corporelles		+ 60,-
	<u>Services Généraux</u>		
020	Dépenses imprévues Invest. (37.000,97)	- 30.646,-	
021	Viremt. de la section de fonctionnement		+ 3.000,-
21318-291	Travaux accessibilité handicap	+ 3.000,-	
	<u>Vie Sociale</u>		
21728-296	Travaux Sup. Terrain foot. 2019	+ 30.000,-	
	<u>Centre Nautique</u>		
2128-237	Aménagement de terrain	-1.100,-	
2183-126-5	Matériel de bureau	- 400,-	
2183-126-5	Mobilier de bureau	+ 600,-	
2188-126-5	Matériel divers	+ 900,-	
	<u>Contrat de développement</u>		
2188-279	Borne de réparation vélos	+ 2.700,-	
10222	FCTVA		+ 394,-
1312-279	Subvention Région Région/PETR		+ 1.600,-
	TOTAL	+ 5.054,-	+ 5.054,-

SERVICES GENERAUX – N° 3

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>Centre Sportif</u>		
2188-126-9	Achat de matériel	+ 3.800,-	
10222	FCTVA		+ 623,-
1318	Rembt matériel MJC		+ 713,-
024	Vente de matériel à Châtenois		+ 2.464,-
	TOTAL	+ 3.800,-	+ 3.800,-

Le Conseil Communautaire approuve ces décisions modificatives, à l'unanimité.

5) – DIVERS

a) Convention M.J.C « Le Vivarium » :

Une convention a été signée le 28 Février 2017 entre la Communauté de Communes de la vallée de Villé et la M.J.C, fixant les modalités de fonctionnement et de gestion des différents équipements relevant de la M.J.C. « Le Vivarium ».

La convention prévoyait le versement d'une subvention de la part de la Communauté de Communes au rythme de 3 acomptes annuels.

Or pour des raisons de trésorerie, le versement de la subvention a été mensualisé.

De Janvier à Septembre 2019 nous avons versé 9 acomptes de 100.000,-€. A ce jour il reste à payer la somme de 424.531,- € qui seront répartis sur les trois derniers mois de 2019.

La Trésorerie demande qu'un avenant à la convention soit établi.

Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de modifier l'article 2 de la convention du 28 Février 2019 en prévoyant le versement de la subvention par 12/èmes à partir du 01 Janvier 2020,

- décide de verser le solde de 2019 sur les 3 derniers mois de l'année,

- autorise le Président à signer l'avenant à la convention.

VII - SMICTOM

Présenté par Jean Pierre PIELA

1.) Validation du rapport annuel 2018 du SMICTOM

Dans son intervention, le Président du SMICTOM met notamment l'accent sur :

- le devenir du centre de tri,
- la gestion des biodéchets,
- la fermeture du centre d'enfouissement – fin 2022,
- la baisse du tonnage des collectés de 4 %.

En application des dispositions du décret N° 2000-404 du 11 Mai 2000, le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dressé par le SMICTOM, doit être validé par les collectivités membres de ce Syndicat Mixte.

Ce rapport présente les missions et les services du SMICTOM puis les rubriques habituelles que sont les chapitres sur la collecte, le traitement, les indicateurs financiers ainsi que les mesures pour l'environnement de l'exercice passé.

Après les explications données par le Président, le Conseil Communautaire approuve par 33 Voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION le rapport 2018 sur le prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.) Nouvelle convention

Les modalités pratiques d'application et de perception de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sont gérées par la convention liant les Communautés de Communes au SMICTOM, signée le 12 Juillet 2002.

Il est proposé de modifier cette convention afin d'une part d'intégrer la mise en œuvre de PAYFIP TITRE (anciennement TIPI) et d'autre part de regrouper en un seul titre les trains de facturation inférieur à 7 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **DECIDE d'émettre un avis favorable par rapport à la modification de la convention afin d'intégrer la mise en œuvre du PAYFIP TITRE et de regrouper en un seul titre les trains de facturation < à 7 000 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention.**

VIII - DIVERS

1.) Interventions du Maire de Lalaye

- Yvette **WALSPURGER** informe le Conseil Communautaire de la fermeture prochaine de la RD 39 par une barrière au droit de la RD 39, seuls les cyclistes pourront passer d'autant plus lorsque la piste cyclable sera prolongée vers Urbeis,
- elle demande également des explication sur le passage de 1500 € à 4000 € pour la restauration des poteaux d'incendie.
Le Président lui répond en précisant que cette décision émane de la dernière commission locale Eau, Assainissement.

2.) Intervention de Charles FAHRLAENDER

- Le Conseiller Communautaire demande des explications sur la non fourniture de matériel intercommunal à certaines Associations au cours des dernières semaines.

Le Président lui répond en précisant :

- qu'avec la restructuration de l'atelier les sorties de matériel risquent d'être perturbées et souhaitent que les Associations soient indulgentes,
- que le matériel ne peut sortir qu'après vérification,
- qu'avec l'absence d'un agent pour une période de longue durée, la priorité est donnée aux manifestations à caractère intercommunal.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

Personne n'ayant plus de question à poser, le Président clôt la séance.

**LE PRESIDENT
Maire de Saint-Maurice**

Jean-Marc RIEBEL

